

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

MAISON DE L'ENFANCE SUBVENTIONS ET DOTATIONS



RAPPORTEUR : VIVIANE DIDIER



➔ Contrat d'aménagement Régional (C.A.R) :

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à solliciter madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention de 1 000 000€, pour la restructuration de la ferme Saint Opportune en accueil de loisirs sans hébergement (opération 1) et ses abords (opération 2).

➔ Dotation de soutien à l'investissement local :

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à solliciter auprès de l'État une subvention de 250 000€ au titre de la DSIL pour la restructuration de la ferme Saint Opportune en accueil de loisirs sans hébergement.

➔ A cela, s'ajoutent les demandes de subventions suivantes (faites ou à venir) :

- Subvention du Département 77 par la demande du Fonds d'Aménagement Communal pour 600 000 € (accordée).

- Subvention de l'État, fonds vert, recyclage foncier (à solliciter) pour 300 000€.

- Subvention de la CAF 77, des fonds locaux et nationaux (accordée) pour 366 666€.

- Subvention de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (accordée) pour 800 000€.

RESTAURATION NOUVEAU MARCHÉ



RAPPORTEUR : CÉLINE GELÉ

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le nouveau marché de restauration pour les restaurants scolaires et l'accueil de loisirs (lot 1) ainsi que pour le service de portage de repas à domicile (lot 2). Les sociétés API restauration et Saveurs et vie conseil ont été respectivement retenues. Ce marché, d'une durée de un an, est reconductible trois fois.

FINANCEMENT LIAISON DOUCE ET ÉCLAIRAGE PUBLIC



RAPPORTEUR : VIVIANE DIDIER

Le Conseil Municipal a sollicité les subventions au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR) pour 2024 pour la réalisation et le financement des opérations suivantes :

➔ Création d'une liaison douce entre la rue du Saut de la Pierre et l'avenue des Châtaigniers :

Coût TTC : 456 487, 80€

Subvention Région IDF- Plan vélo (à solliciter) :
95 101, 63€

Subvention maximale attendue (DETR 2024) :
95 101, 63€

Part minimale restant à la charge de la commune :
266 284, 54€

➔ Travaux de modernisation des installations des éclairages publics :

Coût TTC : 40 275, 56€

Subvention maximale attendue (DETR 2024) :
26 850, 27€

Part minimale restant à la charge de la commune :
13 425, 56€

VIE ASSOCIATIVE SUBVENTIONS



RAPPORTEUR : CHRISTIAN DOMENC

Le Conseil Municipal a approuvé le versement des subventions suivantes :

➔ Subvention de fonctionnement au club omnisports :

Après transmission de la nouvelle version du bilan financier 2021-2022 approuvé en assemblée générale du 7 novembre 2023 constatant un déficit de 36 012€ sur l'exercice 2022-2023, le Conseil Municipal a décidé d'allouer au Club Omnisports la subvention d'un montant de 89 300 €.

Pour rappel, lors du dernier Conseil Municipal, la subvention au Club Omnisports n'avait pas pu être votée en raison de justificatifs manquants. Depuis, le comptable a affirmé, lors de la dernière assemblée générale, que l'enveloppe avec l'ensemble des justificatifs avait été perdue puis retrouvée.

➔ Subvention exceptionnelle aux pompiers du G.S.C.F :

Suite aux passages successifs des tempêtes Ciaran et Domingos, ainsi qu'aux fortes pluies qui ont créé des inondations sans précédent dans le département du Pas-de-Calais, le Conseil Municipal a octroyé une subvention de 300€ aux pompiers du Groupe de Secours Catastrophe Français (G.S.C.F) afin de financer l'achat de matériel pour soutenir les collectivités sinistrées.

PERSONNEL COMMUNAL PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE



RAPPORTEUR : VIVIANE DIDIER

Le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une prime facultative de pouvoir d'achat destinée à soutenir les agents face à l'inflation. Cette prime est soumise à revenus et oscille entre 150€ et 400€ selon les cas. Cela a été possible grâce aux économies faites durant l'année et aux efforts réalisés par les agents.

INTERCOMMUNALITÉ TRANSFERT DE LA MAISON DU LIVRE



RAPPORTEUR : ISABELLE MONNERIE-GLON

Le Conseil Municipal a approuvé le transfert de la Maison du Livre à l'Agglomération Roissy Pays de France au 1^{er} janvier 2024 au titre de l'intérêt communautaire relatif à la compétence «construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire». La Maison du Livre devient donc intercommunale dès 2024.

INFORMATIONS



BERNARD CORNEILLE

• DÉMISSIONS DU MAIRE :

En date du 30 novembre 2023 le Maire Bernard Corneille a adressé à M. Pierre Ory Préfet de Seine-et-Marne, un courrier lui indiquant la démission de ses fonctions de Maire, conseiller municipal, délégué communautaire et de vice-président du Syndicat intercommunal du collège d'Othis. Ces démissions prendront effet au 1^{er} janvier 2024 (voir courrier ci-contre).

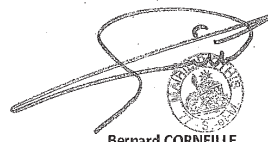
Objet : Démission

Monsieur le Préfet,

Élu Maire d'Othis en 2020, j'ai l'honneur de vous présenter ma démission de cette fonction, ainsi que des fonctions de Conseiller municipal, de Délégué communautaire et de Vice-président du Syndicat intercommunal du collège d'Othis.

Ces démissions prendront effet le 1^{er} janvier 2024.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération respectueuse.



Bernard CORNEILLE